

SCRIPTA

Numéro Scripta : 5999

Auteur(s) : Adeline de Meulan, femme de Roger de Beaumont [autre]

Bénéficiaire(s) : Les Préaux, Saint-Pierre de Préaux (abbaye)

Genre d'acte : charte

Authenticité : non suspect

Datation : [1078, 16 mars-1094, 29 novembre]

Action juridique : autre

Langue du texte : latin

Analyse

Adeline [de Meulan] se voit permettre par l'abbé Guillaume et les moines de Préaux, à la prière de son époux Roger de Beaumont et de ses fils Robert et Henri, de disposer en prêt de la terre d'Osmond, fils d'Orel. Elle la tiendra sa vie durant, mais versera en compensation à l'abbaye la dîme de tous les revenus qu'elle en tirera. À sa mort, cette terre reviendra, libre de toute obligation, aux moines avec tous ses accroissements.

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Rouet Dominique, *Le cartulaire de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre-de-Préaux (1034-1227)*, Paris, Éditions du CTHS (Collection de documents inédits sur l'Histoire de France, section d'Histoire et de Philologie des civilisations médiévales ; série in-8°, 34), 2005, n° A78, p. 78-79.

Indications

Gazeau Véronique, *Le temporel de l'abbaye de Saint-Pierre de Préaux au XIe siècle*, dans *Recueil d'études en hommage à Lucien Musset*, Caen, Annales de Normandie, Cahier des Annales de Normandie ; 23, 1990, p. 237-254, p. 250.

Dissertation critique

Datation proposée par D. Rouet. Cf. Guillaume Ier, abbé de Saint-Pierre de Préaux, après le 21 mars 1078 ? - 10 décembre 1094 ou 1095 (GAZEAU, *Normannia monastica*, t. 2, p. 232).

Caable : Le Cable (commune Saint-Éloi-de-Fourques) ou Le Chable (Dép. Eure, cant. Rugles, comm. Bois-Arnault)

Texte établi d'après a

Precatu domini mei Rogerii filiorumque nostrorum, Roberti et Henrici, permittit mihi Adeline abbas Willelmus mutuo possidere terram Osmundi, filii Orelli, dum vivo, concedentibus monachis. Ego vero Adelina econtra, ne illis quicquam molestum sit, do volenti animo decimam tocius terre hujus prescripte ex omnibus que in ea habuero. Dum autem finiero, ipsa terra in dominium sancti Petri redeat libera com omnibus que in ea mihi mortue acciderint. Hec dominus meus Rogerius et ego Adelina filii que nostri, Robertus et Henricus, concedimus et confirmamus. Testes utriusque partis : Gulbertus ; Turstinus ; Hunfridus, presbiter ; Wimundulus, cocus ; Rogerius de Cruce Maris et sui milites, Ascelinus, Gaufridus, Ricardus, filii Heldi ; Rogerius, filius Guarnerii ; Herbertus de Caable ; Geraldus, nepos Geraldi de Condé.